

ETHIOPIE

Date des élections: 14 juin 1987

But de la consultation

Premières élections parlementaires depuis la révolution de septembre 1974, conformément à la Constitution de février 1987*.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de l'Ethiopie, le *Shengo* (Assemblée) national, comprend 835 membres élus pour 5 ans. Les députés représentent les divers secteurs sociaux (ouvriers, paysans, intelligentsia, armée révolutionnaire, groupes ethniques et autres forces démocratiques).

Système électoral

Est électeur tout citoyen éthiopien âgé de 18 ans au moins. Est éligible au Parlement, tout citoyen éthiopien âgé de 21 ans révolus. Les candidats sont proposés par les organes du Parti des travailleurs d'Ethiopie, les organisations de masse, les unités militaires et d'autres organismes habilités à le faire par la loi.

L'élection des députés au *Shengo* repose sur la population et se fait par scrutin direct et secret dans des circonscriptions uninominales. Trois candidats briguent chacun des 835 sièges. Chaque député représente une moyenne de 75 000 habitants dans les circonscriptions rurales et 15 000 dans les circonscriptions urbaines.

Considérations générales et déroulement de la consultation

L'ancien Parlement bicaméral élu en juin/juillet 1973 a été dissous à la suite de la révolution de septembre 1974. Depuis lors, l'Ethiopie était gouvernée par un Conseil administratif militaire provisoire, présidé par le lieutenant-colonel Mengistu Haile Mariam depuis février 1977. La nouvelle Constitution socialiste adoptée par référendum national le 1^{er} février 1987 prévoyait notamment la création d'un Parlement national (*Shengo*), organe suprême détenteur du pouvoir.

La date des élections générales n'a été officiellement annoncée que deux jours avant. Face aux 835 sièges du *Shengo* étaient sur les rangs environ 2500 candidats pour la plupart proposés par le parti marxiste-léniniste au pouvoir, le Parti des travailleurs d'Ethiopie, seule organisation politique légale du pays. Le jour de la consultation (taux de participation

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 8.

annoncé: 85%), ces candidats ont été massivement soutenus par l'électorat dans un scrutin que les observateurs ont considéré comme légitimant le régime du lieutenant-colonel Mengistu.

Les membres du *Shengo* ont prêté serment en septembre 1987 et, conformément à la Constitution, ont élu le Président de la République, le lieutenant-colonel Mengistu, et les autres dirigeants des organes de l'Etat.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Parlement

Nombre d'électeurs inscrits	15 700 000	(environ)	
Votants	13400000	(environ)	(85,35%)
Formation politique			
_n			de sièges
Parti des travailleurs d'Ethiopie			835